

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 5 octobre 2018 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer

NOR : TRAT1824924A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu l'article L.5521-3 du code des transports;

Vu les articles 3 à 6 du décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury national d'évaluation chargé d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance, pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté :

I. – AU SEIN DE LA FORMATION AU COMMERCE ET À LA PLAISANCE PROFESSIONNELLE

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée, président.

Suppléant

Un cadre de la direction interrégionale de la mer Méditerranée désigné par le directeur interrégional de la mer Méditerranée.

Titulaire

Le directeur du site de Marseille de l'École nationale supérieure maritime.

Suppléant

Un enseignant ou un cadre de l'École nationale supérieure maritime désigné par le directeur du site de Marseille de l'École nationale supérieure maritime.

Titulaire

M. PRADERE (Daniel), skipper professionnel.

Suppléant

M. PUGGIONI (Malcom), commandant du navire Janus, société Comex.

Suppléant

M. METZGER (Denis), commandant du navire André Malraux, département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines.

Titulaire

M. LAUSSEL (Franck), capitaine d'armement de la compagnie maritime TLV.

Suppléant

M. FRANÇOIS (Philippe), directeur de la flotte et des opérations de la compagnie méridionale de navigation.

Suppléant

M. CASTEL (Hervé), capitaine d'armement de la compagnie Bourbon Offshore Surf.

II. – AU SEIN DE LA FORMATION À LA PÊCHE

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, président.

Suppléant

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère.

Suppléant

Le chef du service « activités maritimes » de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan.

Titulaire

Le directeur du lycée professionnel maritime du Guilvinec

Suppléant

Le directeur du lycée professionnel maritime de Saint-Malo

Suppléant

Le directeur du lycée professionnel maritime de Etel.

Titulaire

M. GUYADER (Jean-Paul), capitaine de pêche.

Suppléant

M. LE FAHLER (Guy), capitaine de pêche.

Suppléant

M. CLERE (Dominique), patron de pêche.

Titulaire

M. CARRE (Pierre-Alain), directeur et capitaine d'armement de la compagnie CFTO.

Suppléante

Mme BODMER (Axelle), représentante de l'Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF).

Suppléant

M. LEDUC (Xavier), directeur de la compagnie Euronor.

Article 2

L'arrêté du 15 juillet 2015 relatif à la nomination des membres de la commission nationale instituée par décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 est abrogé.

Article 3

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 5 octobre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,
T. COQUIL